

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 1. — Cl. 1.

N° 764.497

Nouvel appareil d'électroculture.

M. Justin Étienne CHRISTOFLEAU résidant en France (Seine-et-Oise).

Demandé le 10 février 1933, à 9^h 15^m, à Versailles.

Délivré le 5 mars 1934. — Publié le 22 mai 1934.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Après la découverte de l'électricité de la nature, et surtout depuis que les biologistes nous ont montré que le sol était quelque chose de vivant, de nombreux chercheurs
5 ont pensé à augmenter la vie microbienne du sol, en attirant, sur la partie où on désirait augmenter la végétation, l'électricité de la nature, source de vie de tout ce qui vit sur la terre, sachant que là où l'élec-
10 tricité serait attirée et concentrée, il y aurait davantage de vie, par conséquent une augmentation de la végétation et aussi une augmentation des qualités biologiques de cette végétation.

15 Pour arriver à ce but, on construisit quantité d'appareils légers qui devaient, pour capter l'électricité, être placés sur un mât élevé à une certaine hauteur au-dessus du sol. Mais la présence de ces mâts dans
20 les terres cultivées, gênait considérablement les labours; dans les herbages, ils étaient renversés par les bestiaux; et à proximité des habitations ils nuisaient à l'esthétique des propriétés. De plus, les appareils
25 élevés dans l'espace, en apportant au sol une grande quantité d'électricité statique, augmentaient il est vrai dans des proportions considérables la qualité des produits

et aussi la quantité des récoltes, mais dans certains cas, par exemple pour les céréales 30 l'électricité statique augmentant surtout le développement des végétaux, il arrivait que ceux-ci, à cause de leur taille étaient sujets à la verse.

La présente invention, concernant un 35 appareil entièrement souterrain, a pour but de remédier à cet inconvénient en supprimant d'abord les mâts coûteux et disgracieux, et surtout en diminuant la captation de l'électricité statique de l'air, pour prendre 40 une plus grande quantité des courants de la terre concourant à l'augmentation des récoltes en quantité et en qualité, mais non en taille gigantesque; par conséquent supprimant par là les causes de verse. En un mot, 45 l'appareil a pour but d'augmenter les récoltes tant en quantité qu'en qualité, mais par un procédé qui se rapproche davantage de la nature, que lorsqu'on va chercher uniquement l'électricité à une certaine hau- 50 teur au-dessus du sol.

Une forme d'exécution de l'objet de l'invention a été représentée, à titre d'exemple, dans les dessins annexés qui montrent :

Fig. 1, une vue en élévation de l'appareil; 55

Fig. 2, une vue en coupe longitudinale;

Prix du fascicule : 5 francs.

Fig. 3, une vue en plan ;

Fig. 4, une vue en coupe suivant $x-y$;

Fig. 5, une vue en plan de l'appareil en fonction sous la terre avec son réseau de fils distributeurs.

Dans ces figures les mêmes lettres de références désignent toujours les mêmes parties.

Le corps de l'appareil est formé par une masse de métal magnétique A en forme de fer à U, terminée coté sud par une pointe B destinée à la captation des courants se dirigeant sud-nord magnétique. La forme en U est destinée à renforcer ces courants traversant l'appareil.

Afin de capter les courants telluriques se dirigeant en général est-ouest et quelquefois ouest-est, une plaque de métal magnétique C portant de chaque côté des dents effilées, est fixée sur le dessus de l'appareil, de telle façon que tous les courants de la terre attirés à l'appareil par sa masse, seront plus facilement captés par les dents de cette plaque. La plaque est également terminée, coté sud, par une queue très effilée destinée à augmenter le pouvoir de captation de l'appareil des courants se dirigeant sud-nord magnétique.

L'appareil porte sur le dessus une série de pointes effilées D fixées dans la masse, destinées à capter par induction à travers la couche de terre qui les recouvre, une petite quantité d'électricité positive de l'atmosphère.

Côté nord, l'appareil se termine par une sorte de nez E portant une petite ouverture destinée à recevoir un boulon F pour fixer à l'appareil le réseau de fils distributeurs G des forces électriques recueillies.

Afin de donner un contact parfait entre les fils conducteurs formant le réseau, une petite pièce double H en métal magnétique est serrée fortement, à l'aide d'un boulon, l'une contre l'autre, emprisonnant le bout des fils dans une rainure appropriée.

Les fils constituant le réseau souterrain étant placés ainsi que l'appareil, dans le sens de l'aiguille de la boussole, sont parcourus par le magnétisme terrestre, en vertu du phénomène bien connu, que si on place une barre de fer doux dans le sens de l'aiguille de la boussole, cette barre est

immédiatement parcourue par le courant magnétique se dirigeant sud-nord et acquiert immédiatement deux pôles.

Ce réseau ainsi constitué serait déjà capable de retenir au passage une grande quantité des courants telluriques négatifs se dirigeant est-ouest et quelquefois ouest-est, très favorables à la végétation, mais comme il recevra la petite quantité d'électricité positive captée par induction par l'appareil et poussée dans le réseau par le magnétisme terrestre, l'électricité positive qui sera ainsi distribuée dans le réseau y attirera davantage et y retiendra une grande partie des courants telluriques ; ce qui aura comme conséquence que la pièce de terre où fonctionnera ce réseau, aura la couche arable sur un champ magnétique formé par l'électricité négative du sol et de l'électricité positive de l'atmosphère, accumulées là par l'appareil et par le réseau. D'autre part, dans les végétaux qui se trouveront sur ce terrain et qui servent déjà ordinairement de conducteurs entre l'électricité positive de l'atmosphère et celle négative de la terre, le va-et-vient de ces deux électricités sera accru dans des proportions considérables et la vitalité sera augmentée dans les proportions où sera augmenté cet échange des deux électricités faisant déjà vivre tout ce qui vit sur la terre. En un mot, l'appareil souterrain et son réseau, favorisent et augmentent le jeu des forces électriques de la nature présidant déjà à la vie des végétaux non soumis à l'action des appareils.

De plus, comme l'électricité de la nature est la source de vie de tout ce qui vit sur la terre ; la concentration de l'électricité naturelle dans le sous-sol cultivé y développera la vie microbienne absolument nécessaire à la vie des végétaux et à leur bonne santé.

Les formes, dimensions, détails et matières employés pour la construction du dispositif sus-décrié, peuvent varier sans changer en quoi que ce soit l'objet de l'invention.

RÉSUMÉ.

Cette invention vise :

Un capteur souterrain centralisateur de l'électricité naturelle et la distribuant dans

des conducteurs souterrains placés dans le sens de l'aiguille de la boussole, pour accroître dans les terrains soumis à leur influence, le développement et les qualités biologiques de la végétation. 5

Justin Étienne CHRISTOFLEAU,
à La-Queue-les-Yvelines (Seine-et-Oise).

N° 764.497

M. Christofleau

Pl. unique

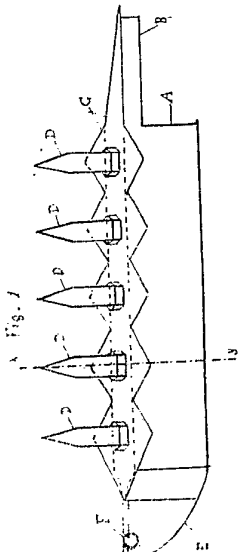


Fig. 1

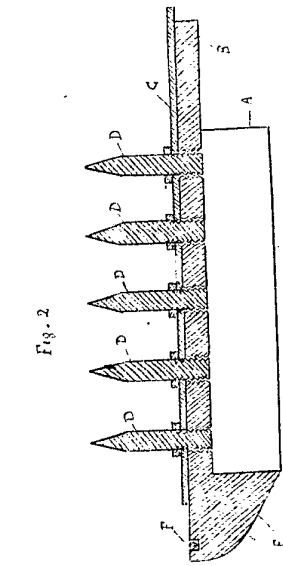


Fig. 2

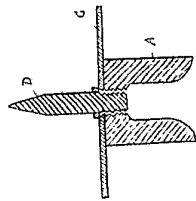


Fig. 4

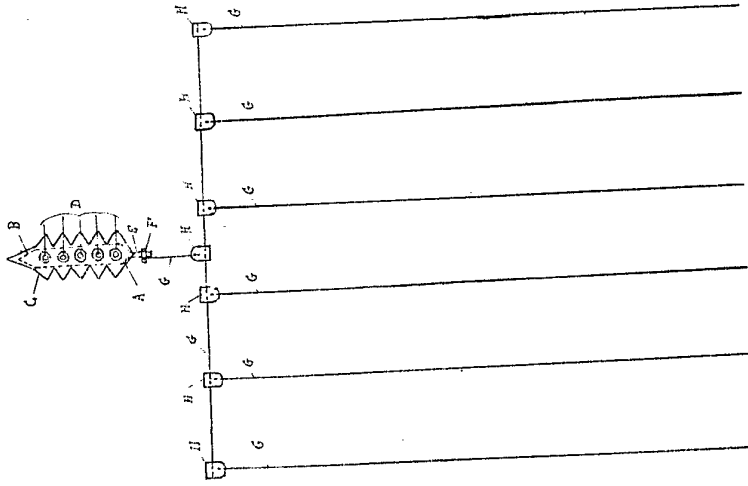


Fig. 5

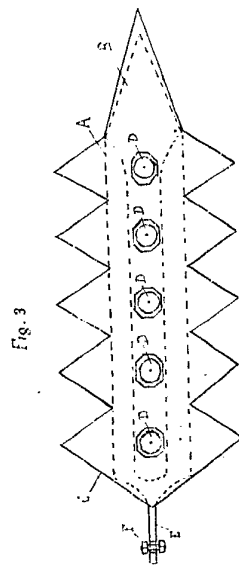


Fig. 3

Fig. 5

